

Deux Stratégies Régionales de Gestion des Zones d'Activités : Rivelac et Lavaux-Oron



Conformément à l'Ordonnance fédérale sur l'Aménagement du Territoire, la délimitation de nouvelles zones d'activités économiques requiert l'introduction par le Canton d'un système de gestion des zones d'activité (SGZA) garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle (art. 30a, alinéa 2, OAT). Dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a opté pour une approche régionale : chaque région a été chargée de mettre en œuvre sa stratégie, sur la base du découpage territorial et des principes contenus dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn ; ligne d'action D1, mesures D11 et D12).

Le système de gestion vaudois (défini dans le PDCn) prévoit de prioriser la création d'emplois dans des sites stratégiques de développement d'activités (SSDA) et des zones d'activités régionales (ZAR). Les mesures de gestion et de planification de ces zones d'activités prioritaires doivent être définies dans une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), formalisée par un plan directeur régional ou intercommunal

(PDR ou PDI). Au niveau de la gouvernance, le système de gestion prévoit que des organes de gestion assurent le développement opérationnel des SSDA et des ZAR.

En tant qu'Organisme Régional de Développement Economique au sens de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE), Promove accompagne cette démarche sur son territoire et participe à la mise en place des organes de gestion. Avec ses 13 communes membres, le périmètre de Promove est touché par deux SRGZAs aux contours différents selon leur géographie et leurs enjeux. En effet, les périmètres de Riviera — Haut-Lac (Rivelac) et de Lavaux-Oron ont respectivement été identifiés comme des périmètres cohérents pour ces planifications. Pour en savoir plus sur ces dossiers, consultez [la page dédiée](#).